



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt quatre juin 2022, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27  
Date convocation : 24 juin 2022  
Présents : 13  
Votants : 25

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints

Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Agnès DESCOUX a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Sandrine MARTINS a donné pouvoir à	Claude SCHAEFFER
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BÉDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Brigitte FOULON a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Ngo Loi TRAN a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mildred PUISSANT a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

### ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle JODIN, William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2022-25 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION COMMUNALES SUITE A UNE DEMISSION**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 76,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment ses articles 21 et 22,

VU la délibération en date du 24 septembre 2020 décidant de la formation des commissions municipales d'étude, fixant leur composition et désignant leurs membres,

VU la délibération en date du 2 avril 2021 décidant de créer une nouvelle commission et modifier le nom de 2 commissions,

**CONSIDERANT** la démission de Madame Nathalie NISI de la commission « Communication »,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un nouveau membre au sein de cette commission communale,

**CONSIDERANT** la proposition de candidature pour siéger dans cette commission,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** le vote à main levée et

**PROCEDE** à la désignation d'un membre de la **commission « Communication »**, (vote à main levée) pour remplacer le membre démissionnaire :

Est candidate : **Mildred PUISSANT**

**A l'unanimité,**

**DESIGNE Madame Mildred PUISSANT**, membre de la commission « **Communication** »

dont les membres sont :

C. BARBERO  
C. LE MAITOUR  
MA. DESCoux  
F. BUSSY  
S. MARTINS  
M. PUISSANT  
M. BOUARFE  
D. FRANÇOISE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 30 juin 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET



Le Maire  
*[Signature]*  
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20220630-D2022-25-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022